

Les contrats de professionnalisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan 2012

La plus forte baisse des entrées depuis le démarrage de la mesure

Après une hausse quasi-continue depuis la mise en place du dispositif en 2004, le nombre d'entrées en contrat de professionnalisation en Paca régresse considérablement au cours de l'année 2012 : - 10,5 %, soit la plus forte baisse annuelle depuis la création du dispositif. Le nombre de contrats s'établit ainsi à 12 200, niveau proche de la période d'avant-crise de 2007. Les tendances d'évolution sont semblables au plan national*.

Ce fléchissement atteint particulièrement le secteur de la construction, qui demeure tout de même surreprésenté par rapport à la France. Une très large majorité des alternants en contrat de professionnalisation continue de s'orienter vers le secteur des services, dont la part s'est accrue par rapport à 2011. En revanche, le secteur industriel est toujours sous-représenté en Paca par rapport au niveau national.

Au vu de la structure sectorielle (surreprésentation de la construction et sous-représentation de l'industrie), la taille moyenne des établissements recruteurs est beaucoup moins élevée en Paca qu'en France. De plus, pour ces deux niveaux géographiques, la part des plus grands établissements progresse en 2012.

Par rapport à 2011, davantage de bacheliers entrent en contrat de professionnalisation. La part des détenteurs d'un

diplôme de l'enseignement supérieur reste plus faible en Paca qu'au niveau national.

Les formations qui visent une qualification reconnue par la branche professionnelle sont moins fréquentes en Paca qu'en France, et sont moins présentes en 2012. Ces formations concernent davantage les personnes qui rentrent en contrat de professionnalisation suite à une recherche d'emploi.

Plus qu'en 2011, les contrats à durée indéterminée (CDI) sont rares. Ils s'adressent surtout à un public diplômé et expérimenté.

Les formations spécialisées dans les services prennent de l'ampleur en 2012. Les alternants en contrat de professionnalisation formés dans ce domaine bénéficient de longues durées de contrat et de formation.

* Cf. Avertissement, page 7

En 2012, la régression annuelle du nombre de contrats est la plus forte jamais enregistrée en Paca

Au cours de l'année 2012, le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation recule considérablement en Paca (- 10,5 % par rapport à 2011), pour s'établir à 12 200, soit un niveau proche de celui de l'avant-crise de 2007 (illustration 1). Pour la région, il s'agit de la baisse annuelle la plus importante depuis la mise en place du dispositif. En France, le fléchissement du nombre de contrats est du même ordre : - 10,8 % entre 2011 et 2012*. Cette diminution fait suite à une progression notable que ce soit en Paca ou au niveau national.

À l'exception des Hautes-Alpes, tous les départements de la région Paca enregistrent un fort repli du nombre de contrats en 2012 : Vaucluse (- 22,8 %), Alpes-de-Haute-Provence (- 13,5 %), Bouches-du-Rhône (- 11,3 %), Alpes-Maritimes (- 9,0 %) et Var (- 4,2 %).

* Cette étude est basée sur les contrats ayant fait l'objet d'une validation administrative au cours de l'année 2012, tandis que le bilan national, publié récemment par la Dares, rend compte de l'ensemble des nouveaux contrats ayant débuté en 2012. Les résultats présentés dans cette publication ne sont donc pas directement comparables avec ceux de la Dares (Cf. avertissement, page 7).

1 Flux annuels des nouveaux contrats de professionnalisation enregistrés depuis 2005 en Paca et en France



Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

En 2012, seuls les services progressent

À l'image de la répartition sectorielle de l'emploi total dans la région, les services sont surreprésentés en Paca chez les alternants en contrat de professionnalisation par rapport à la France : 83 % des signataires travaillent dans ce secteur, contre 80 % au plan national (illustration 2). De plus, les services ont pris de l'ampleur en 2012 : sur un an, leur part a augmenté d'un point. Cette progression est corrélée avec la féminisation plus forte des contrats de professionnalisation en Paca. Les femmes, qui s'orientent particulièrement vers le tertiaire, représentent 53 % des nouvelles recrues de l'année 2012, soit +1,5 point sur un an. L'expansion des services est due notamment au commerce : sur une année, la part des alternants en contrat de professionnalisation travaillant dans ce sous-secteur a progressé de +2,8 points (illustration 3). Au global, une entrée sur trois est enregistrée dans le commerce en Paca (une sur quatre en France). Ce sous-secteur est principalement géré par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) Forco, et, dans une moindre mesure, Agefos PME (illustration 4).

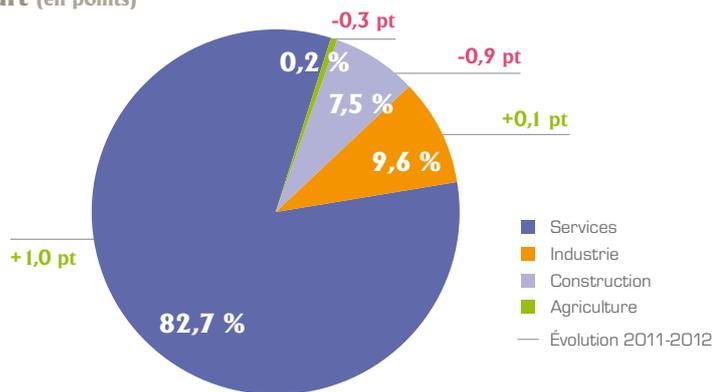
Le secteur industriel est moins bien représenté en Paca : il concentre seulement

10 % des contrats de professionnalisation, contre 13 % au niveau national. Parmi ces contrats, on retrouve logiquement plus d'hommes que de femmes. L'Opca qui gère le plus de contrats qui relèvent de ce secteur en Paca est l'Opcaim, spécialisé dans l'industrie manufacturière.

En 2012, les secteurs de l'agriculture et de la construction se sont repliés : leur part a respectivement diminué de -0,3 point et

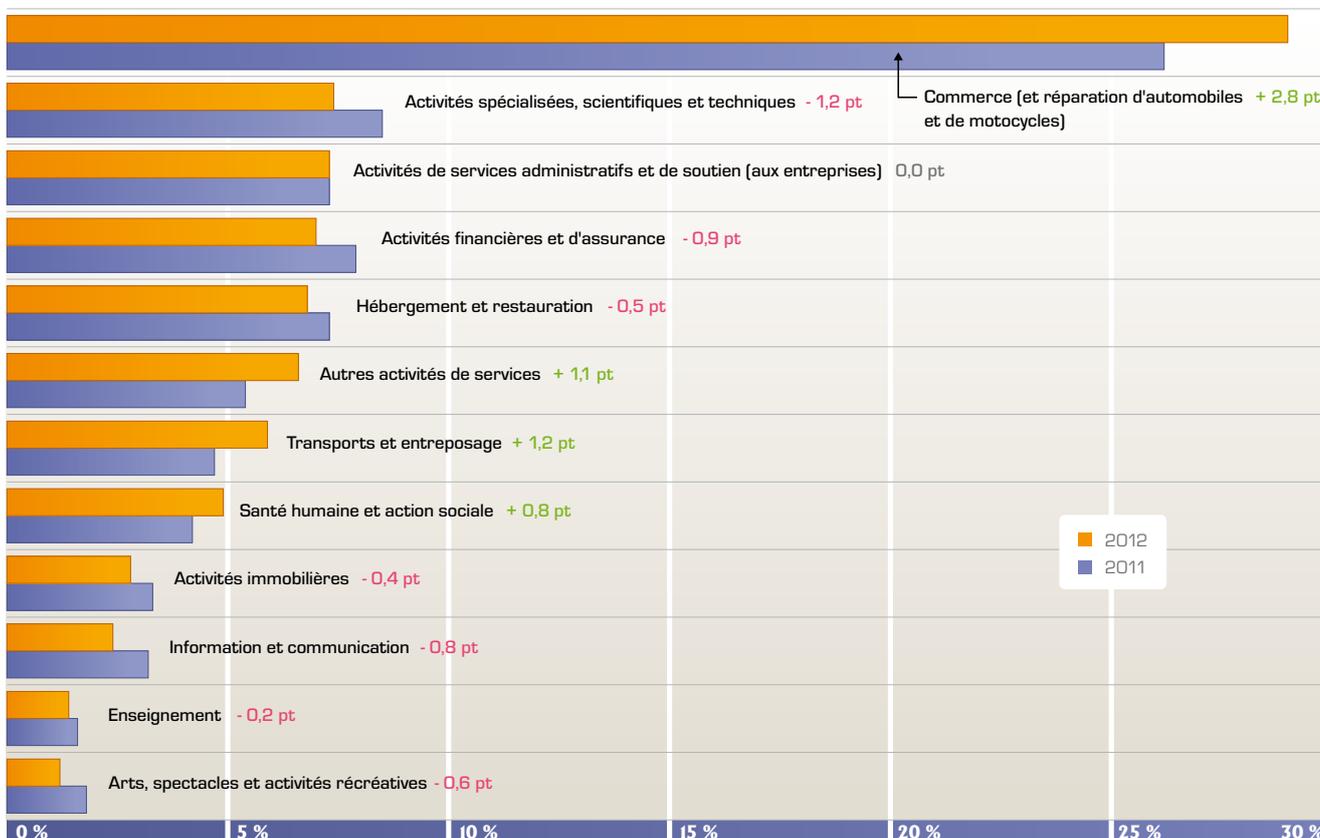
-0,9 point. Pourtant, la construction est toujours surreprésentée parmi les alternants en contrat de professionnalisation de la région Paca (8 % contre 6 % au niveau national). Les hommes sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les femmes à effectuer leur contrat de professionnalisation dans la construction. C'est l'Opca Constructys qui gère la quasi-totalité des contrats qui relèvent de ce secteur.

2 Répartition des contrats de professionnalisation par secteur d'activité en 2012, en Paca (en %), et évolution annuelle de la part (en points)



Nomenclature d'activité française en 4 postes
Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

3 Zoom sur les services* : répartition des contrats de professionnalisation en 2012, en Paca (en %), et évolution annuelle de la part (en points)



* Parmi les services, ne sont représentés que les secteurs qui ont recruté plus de 100 alternants en contrat de professionnalisation en 2012, en Paca.

Nomenclature d'activité française en 21 postes (Naf 21)

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

4 Répartition des secteurs d'activité ⁽¹⁾ selon leurs principaux Opca en 2012, en Paca

Secteur d'activité	Opca n° 1	Opca n° 2 ⁽²⁾
Commerce (et réparation d'automobiles et de motocycles)	Forco	Agefos PME
Construction	Constructys	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Agefos PME	Fafiec
Activités de services administratifs et de soutien (aux entreprises)	FAFTT	FAF Propreté
Industrie manufacturière	Opcaim	
Activités financières et d'assurance	Agefos PME	Opcabaia
Hébergement et restauration	Fafih	Agefos PME
Autres activités de services	Agefos PME	Opcalia
Transports et entreposage	Opca Transports	Agefos PME
Santé humaine et action sociale	Opca PL	Unifaf
Activités immobilières	Agefos PME	
Information et communication	Fafiec	Agefos PME
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Agefos PME	
Enseignement	Opcalia	Agefos PME
Arts, spectacles et activités récréatives	Agefos PME	Afdas

Note de lecture : le commerce est principalement géré par le Forco et, dans une moindre mesure, par l'Opca Agefos PME.

(1) Ne sont représentés que les secteurs qui ont recruté plus de 100 alternants en contrat de professionnalisation en 2012, en Paca.

(2) Ne sont représentés que les Opca qui gèrent plus de 10 % des alternants qui travaillent dans le secteur. Nomenclature d'activité française en 21 postes (Naf 21)

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

Les plus petits et les plus grands établissements recrutent davantage qu'en 2011 en Paca

Près de la moitié des alternants en contrat de professionnalisation sont concentrés dans des établissements de moins de 10 salariés en Paca (illustration 6). La part de ces petits établissements a progressé par rapport à 2011 : +1,2 point. En France, seuls 38 % des contrats se déroulent dans des établissements de moins de 10 salariés.

La part des nouvelles recrues dans les

plus grands établissements (250 salariés et plus) a aussi progressé en 2012 : +1,8 point en Paca et +1,3 point en France. Ceci est lié au fait que le quota de recrutement des alternants (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) pour les entreprises de 250 salariés et plus soit passé de 3 % à 4 % en 2012 (encadré 2). La part des alternants en contrat de professionnalisation dans les plus grands établissements reste toutefois plus faible en Paca : 19 %, contre un sur quatre au plan national. Ceci est vraisemblablement lié à la structure par secteur d'activité. En effet,

l'industrie, qui concentre proportionnellement le plus de grands établissements, est sous-représentée en région Paca. À l'inverse, environ la moitié des alternants des secteurs des services et de la construction, surreprésentés en Paca, travaillent dans des petits établissements (moins de 10 salariés).

Au global, la taille médiane des établissements est deux fois plus grande en France qu'en région Paca (respectivement 25 salariés contre 11 salariés).

6 Répartition des contrats de professionnalisation par secteur d'activité, selon la taille de l'établissement en 2012, en Paca

Taille de l'établissement	Secteur d'activité (en %)				Ensemble (en %)		Variation 2011/2012 (en points)	
	Services	Industrie	Construction	Agriculture	Paca	France entière*	Paca	France entière*
0 à 9 salariés	47,9	29,6	55,0	71,4	46,7	37,9	+ 1,2	0,0
10 à 49 salariés	21,4	17,1	23,4	28,6	21,1	21,5	- 2,3	- 1,0
50 à 249 salariés	13,5	17,3	11,3	0,0	13,7	16,6	- 0,7	- 0,3
250 salariés et plus	17,3	36,1	10,3	0,0	18,5	24,0	+ 1,8	+ 1,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-
Nombre de salariés médian	10	74	7	2	11	25		

Note de lecture : En Paca, en 2012, 47,9 % des alternants en contrat de professionnalisation dans le secteur des services travaillent dans des établissements de moins de 10 salariés. Au total, la moitié des alternants en contrat de professionnalisation travaille dans des établissements de moins de 11 salariés tandis que l'autre moitié travaille dans des établissements de plus de 11 salariés (nombre de salariés médian).

Nomenclature d'activité française en 4 postes

* Cf. Avertissement, page 7

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

5 Répartition des dix principaux Opca qui gèrent les contrats de professionnalisation de la région Paca en 2012

Opca	Part (en %)
Agefos PME	26,1
Forco	15,3
Opcalia	8,8
Constructys	7,2
Opcaim	5,8
Fafih	5,5
Fafiec	3,3
Intergros	3,2
Opca PL	3,1
Opca Transports	3,0

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

En 2012, davantage de bacheliers entrent en contrat de professionnalisation

Plus de quatre nouvelles recrues sur dix possèdent déjà un diplôme de niveau Bac en Paca en entrant en contrat de professionnalisation (illustration 7). C'est plus qu'au niveau national. Les personnes ayant obtenu ce type de diplôme avant d'entamer leur contrat de professionnalisation sont davantage représentées en 2012 : +1,9 point en Paca. Cette hausse annuelle est en lien avec la progression du secteur des services (+ 1,0 point), particulièrement recruteur de bacheliers.

Sur la même année, la part des non diplômés a régressé en Paca (- 1,8 point). Cette baisse est en lien avec la diminution de la part de la construction (- 0,9 point), secteur qui recrute le plus de non diplômés. Ainsi, les hommes en contrat de professionnalisation, plus nombreux à travailler dans la construction, sont plus enclins que les femmes à être sans diplôme. Par ailleurs, les personnes qui étaient inactives ou à la recherche d'un emploi avant d'entrer en contrat de professionnalisation sont davantage non diplômées que les autres.

Les alternants diplômés de l'enseignement supérieur (Bac+2 et plus) sont proportionnellement moins nombreux en Paca qu'au niveau national (respectivement 27 % contre 33 %). Ceux qui travaillent dans le secteur industriel sont plus diplômés que les autres : en Paca, 39 % d'entre eux ont obtenu à minima un diplôme de niveau Bac+2 avant d'entrer en contrat de professionnalisation (46 % en France).

Les alternants en contrat de professionnalisation qui étaient à la recherche d'un emploi s'orientent particulièrement vers une qualification de branche

En Paca, un signataire sur trois fait son entrée en fin de scolarité (illustration 8). Cette situation, moins fréquente en 2012 (- 1,1 point sur un an), concerne pour la quasi-totalité des jeunes de moins de 26 ans. Cette évolution s'explique par la

7 Répartition des contrats de professionnalisation de la région Paca en 2012 par secteur d'activité, selon le diplôme le plus élevé déjà obtenu

Diplôme le plus élevé obtenu	Secteur d'activité (en %)				Ensemble (en %)	
	Services	Industrie	Construction	Agriculture	Paca	France entière*
Niveaux I à III (Bac+2 et plus)	27,1	38,8	16,7	42,9	27,4	33,1
Niveau IV (Bac)	45,0	41,0	40,9	38,1	44,3	37,6
Niveau V (CAP, BEP)	16,2	13,9	27,1	4,8	16,8	18,2
Niveaux V bis et VI	11,7	6,3	15,3	14,3	11,5	11,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Nomenclature d'activité française en 4 postes

* Cf. Avertissement, page 7

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

baisse de la part des jeunes parmi les alternants en contrat de professionnalisation : même s'ils représentent toujours une très large majorité (81 % de l'ensemble), leur part a régressé de - 1,5 point en 2012.

Près de trois personnes sur dix rentrent en contrat de professionnalisation suite à une recherche d'emploi. Cette situation touche, dans un cas sur deux, les alternants les plus âgés (26 ans et plus).

Un contrat de professionnalisation peut être sanctionné par une qualification professionnelle reconnue soit par l'Etat, soit par la branche professionnelle. Plus qu'en 2011, ce sont les formations débouchant sur un diplôme ou un titre délivré au nom de l'Etat qui sont le plus souvent choisies en

2012 : dans 71 % des cas en Paca, contre seulement 64 % au niveau national (soit une hausse annuelle respective de +1,5 point et +3,9 points) (illustration 9).

Le type de qualification varie nettement selon la situation avant l'entrée en contrat. Parmi les alternants en contrat de professionnalisation qui sortent du système éducatif, seuls 11 % visent une qualification reconnue par la branche professionnelle. En revanche, une majorité (56 %) de ceux qui étaient à la recherche d'un emploi avant leur entrée en contrat prépare ce type de qualification favorisant vraisemblablement un retour plus rapide à l'emploi.

8 Répartition des contrats de professionnalisation selon la situation avant l'entrée en contrat en 2012, en Paca

Situation avant entrée en contrat	Part (en %)	Variation 2011/2012 (en points)
Scolaire/Universitaire	34,6	-1,1
Salariés	33,0	-0,5
<i>Dont contrats aidés, stagiaires de la formation professionnelle</i>	18,1	+0,4
À la recherche d'un emploi	28,0	+0,8
Autres inactifs	4,4	-0,2
TOTAL	100,0	-

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

9 Répartition des contrats de professionnalisation par situation avant contrat, selon le mode de reconnaissance de la qualification en 2012, en Paca

Mode de reconnaissance de la qualification	Situation avant entrée en contrat					Ensemble (en %)		Variation 2011/2012 (en points)	
	Scolaire/Universitaire	Salariés	Dont contrats aidés	À la recherche d'un emploi	Autres inactifs	Paca	France entière ²	Paca	France entière ²
Diplôme ou titre délivré au nom de l'Etat	89,5	73,4	82,4	44,3	73,7	70,6	64,3	+1,5	+3,9
Qualification de branche (dont CQP ¹)	10,5	26,5	17,6	55,7	26,3	29,4	35,7	-1,4	-3,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-

(1) CQP : Certificat de qualification professionnelle ; créé et délivré dans une branche professionnelle, conçu pour valider les acquis professionnels d'un métier.

(2) Cf. Avertissement, page 7

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

Peu nombreux, les CDI s'adressent à un public plus qualifié

Un contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui peut être à durée déterminée ou à durée indéterminée. En Paca comme en France, les contrats à durée indéterminée sont rares : ils concernent respectivement 9 % et 10 % de l'ensemble des contrats de professionnalisation en 2012. De plus, leur part est en baisse par rapport à l'an passé (*illustration 10*).

Les alternants détenteurs des diplômes les plus élevés (Bac+3 et plus) ont une

propension plus grande à être engagés en CDI : 15 %, contre 9 % en moyenne, en Paca. En revanche, les diplômés de niveau Bac sont embauchés en CDI moins souvent qu'en moyenne : 6 %. Or, ce sont justement les alternants détenteurs du baccalauréat qui sont les plus nombreux à faire leur entrée en contrat de professionnalisation en fin de scolarité, situation qui ne débouche sur un CDI que dans un cas sur trente. En revanche, les personnes qui étaient salariées et celles qui étaient à la recherche d'un emploi avant leur contrat de professionnalisation ont une propension plus grande que la moyenne à obtenir un CDI : respectivement 13 % et 16 % en Paca.

Au cours d'un CDI, la durée moyenne d'une action de professionnalisation est de 11 mois. Dans le cas d'un CDD, la durée moyenne du contrat s'élève à 15 mois (*illustration 11*).

La durée du contrat est corrélée avec le niveau de diplôme. Les alternants détenteurs du baccalauréat, davantage recrutés en CDD, bénéficient des contrats les plus longs (en moyenne 17 mois en Paca). En revanche, les diplômés de l'enseignement supérieur et les non diplômés bénéficient des contrats les plus courts.

10 Répartition des contrats de professionnalisation par diplôme le plus élevé obtenu, selon le statut du contrat en 2012, en Paca (en %)

Statut du contrat	Paca		France entière*	
	Part (en %)	Variation 2011/2012 (en points)	Part (en %)	Variation 2011/2012 (en points)
CDI	8,8	-2,2	9,8	-2,8
CDD (y compris le travail temporaire)	91,2	+2,2	90,2	+2,8
TOTAL	100,0	-	100,0	-

* Cf. Avertissement, page 7

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

11 Répartition des contrats de professionnalisation par diplôme le plus élevé obtenu, selon la durée du contrat ou de l'action de professionnalisation en 2012, en Paca (en %)

Durée du contrat ou de l'action de professionnalisation	Diplôme le plus élevé obtenu					Ensemble	
	Niveaux I et II (Bac +3 et plus)	Niveau III (Bac +2)	Niveau IV (Bac)	Niveau V (CAP, BEP)	Niveaux V bis et VI	Paca	France entière*
0 à 12 mois	68,8	82,0	35,8	58,5	65,2	54,2	61,9
13 à 23 mois	21,2	15,4	58,0	35,4	31,8	40,2	33,2
2 ans et plus	10,1	2,6	6,2	6,1	3,1	5,7	4,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne (en mois)	13,8	12,2	17,2	13,8	12,7	14,9	13,8

* Cf. Avertissement, page 7

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

Les formations spécialisées dans les services, plus choisies qu'en 2011, sont plus longues

Pour les alternants en contrat de professionnalisation, les spécialités de formation du domaine des services sont très largement choisies en 2012 : 83 % en Paca (82 % au niveau national), soit une hausse annuelle de +1,6 point (+1,3 point pour la France) (illustration 12). Cette progression est due en premier lieu au commerce, suivi de deux spécialités de formation : transports, manutention, magasinage et santé, travail social.

Naturellement, la répartition des contrats de professionnalisation par sexe selon la spécialité de formation rejoint la répartition selon le secteur d'activité. Ainsi, les femmes ont une plus grande propension à

se former dans les services, tandis que les hommes s'orientent davantage vers la production (en Paca, c'est le cas d'un homme sur trois, contre une femme sur vingt seulement).

Par ailleurs, les formations du domaine de la production débouchent plus souvent sur des qualifications délivrées par les branches professionnelles (dans 36 % des cas, contre 29 % toutes formations confondues). Les formations sanctionnées par ce type de qualification sont souvent de courte durée. Par conséquent, la durée des enseignements est moins longue pour les formations du domaine de la production que pour les formations du domaine des services : respectivement 591 heures contre 714 heures en moyenne (illustration 13). La durée de la formation est évidemment corrélée avec la durée du contrat. Les alter-

nants qui sont formés dans les services bénéficient de formations plus longues mais aussi de contrats plus longs (15 mois en moyenne). De même, les alternants détenteurs du baccalauréat bénéficient des plus longues durées de contrat (17 mois), mais aussi des plus longues durées de formation (814 heures).

La part de la formation doit être comprise entre 15 % et 25 % de la durée du contrat sans être inférieure à 150 heures. Dans les faits, la part de la formation équivaut en moyenne à 31 % de la durée du contrat en 2012, en Paca, soit 692 heures. Au niveau national, la durée de la formation est plus courte : 620 heures en moyenne.

Virginie D'Angelo, Service ESE

12 Répartition des contrats de professionnalisation selon la spécialité de formation en 2012, en Paca

Spécialité de formation	Part (en %)	Variation 2011/2012 (en points)
Domaine des services dont...	83,2	+1,6
Commerce, vente	36,3	+1,8
Autres spécialités, essentiellement du domaine des services	13,0	-0,4
Autres spécialités des échanges et de la gestion	9,7	0,0
Comptabilité, gestion	7,1	-0,2
Transport, manutention, magasinage	5,9	+0,8
Santé, travail social	4,5	+0,5
Secrétariat, bureautique	3,3	-0,6
Accueil, hôtellerie, tourisme	3,3	-0,4
Domaine de la production dont...	16,8	-1,6
Génie civil, construction, bois, bâtiment	4,5	-0,6
Mécanique, électricité, électronique	4,4	+0,3
Autres domaines de la production	3,9	-1,5
Transformations agroalimentaires, alimentation, cuisine	2,6	-0,5
Metallurgie	1,4	+0,7
TOTAL	100,0	-

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

13 Répartition des contrats de professionnalisation par spécialité de formation, selon la durée de formation en 2012, en Paca (en %)

Durée de formation	Spécialité de formation		Ensemble	
	Domaine des services	Domaines de la production	Paca	France entière*
Moins de 200 heures	7,4	2,6	6,5	6,6
200 à 499 heures	29,3	53,2	33,5	41,5
500 à 799 heures	22,8	18,5	22,3	24,2
800 heures et plus	40,5	25,6	37,7	27,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne des actions (en heures)	714,1	591,0	691,5	620,0

* Cf. Avertissement, page 7

Source : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Dares

1 Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Ce dispositif, mis en place en 2004, permet d'alterner des périodes d'acquisition de savoirs théoriques et de savoirs pratiques. In fine, le contrat de professionnalisation a pour but de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle du salarié via l'acquisition d'une qualification professionnelle.

Bénéficiaires : Le contrat de professionnalisation est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Depuis 2009, le contrat de professionnalisation est également ouvert aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi qu'aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

Financement : La formation et les actions d'évaluation et d'accompagnement sont financées par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) sur la base de forfaits horaires définis par accord de branche.

Rémunération : Les jeunes de moins de 26 ans perçoivent, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, un salaire compris entre 55 % et 80 % du Smic. Son montant est fonction de l'âge et du niveau de formation. La rémunération des signataires de 26 ans et plus ne peut être inférieure ni au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Durée : La durée du contrat doit être comprise entre 6 et 12 mois. Elle peut être prolongée à 24 mois pour les personnes sorties du système scolaire sans qualification reconnue ou pour les titulaires de minimas sociaux.

2 Mesures de développement des contrats de professionnalisation

AIDES À L'EMBAUCHE POUR L'EMPLOYEUR

En cas d'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus, l'employeur bénéficie d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le SMIC.

Par ailleurs, un dispositif particulier est prévu pour les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. En cas d'embauche de demandeurs d'emploi âgés de 26 à 44 ans, l'employeur peut bénéficier des allègements de cotisations patronales de droit commun. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les employeurs qui embauchent un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi de 26 ans et plus bénéficient d'une aide forfaitaire à l'employeur versée par Pôle emploi, sous réserve qu'au cours des douze mois précédant la date d'embauche, ils n'aient pas procédé, au niveau de l'entreprise, à un ou plusieurs licenciements pour motif économique. Cette aide est versée tous les trois mois à hauteur de 200 € par mois dans la limite de 2 000 € par contrat.

Dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi annoncé le

1^{er} mars 2011, de nouvelles mesures pour développer l'alternance ont été prises : aide supplémentaire de 2 000 € par contrat pour les entreprises qui embauchent un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation ; pour les entreprises de moins de 250 salariés, compensation pendant un an des charges patronales pour l'embauche de chaque jeune supplémentaire en alternance.

QUOTAS DE RECRUTEMENT

Toute entreprise de 250 salariés et plus doit employer au moins 4 % de ses effectifs en contrat en alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation), sinon, elle est redevable d'une contribution supplémentaire à la taxe d'apprentissage de 0,1 %. À partir de 2015, ce quota sera porté à 5 %. Les entreprises qui dépassent l'obligation légale bénéficient d'un bonus d'une valeur de 400 € par contrat et par an. Ce bonus est valable pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance, au-dessus du quota de 4 % et jusqu'à 6 %.

3 Suivi statistique des entrées

Au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent le début du contrat de professionnalisation, l'employeur adresse le contrat à l'Opca. Depuis le 20 mai 2011, les Opca se sont substitués au rôle des Directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et ont désormais en charge la vérification des dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles régissant le contrat enregistrement. Les Opca doivent par ailleurs prendre une décision de prise en charge dans un délai de vingt jours, puis déposer le contrat validé auprès de la Direccte du lieu d'exécution du contrat, sous forme dématérialisée via l'extranet Extrapro. Cet extranet, renseigné à partir de l'enregistrement des Cerfa, permet le transfert des informations individuelles relatives à la nature des contrats, aux bénéficiaires et employeurs signataires, lors de la conclusion, la modification et la fin des contrats.

4 Avertissement

Comme l'année précédente, la base de données mobilisée dans le cadre de cette publication fait référence à l'ensemble des contrats ayant fait l'objet d'une **validation administrative** au cours de l'année 2012.

En revanche, au niveau national, et pour la première fois, la Dares a rendu compte des **flux d'embauches** pour réaliser le bilan annuel 2012 des contrats de professionnalisation, soit l'ensemble des nouveaux contrats ayant débuté au cours de l'année*.

Les statistiques annuelles des dépôts sont globalement cohérentes avec les statistiques d'embauches : 9 contrats sur 10 débutent la même année que celle de la validation administrative.

* Réf. : Sanchez R., 2013, Dares Analyses – « Le contrat de professionnalisation en 2012 : Des embauches en baisse et des contrats plus courts »
Consulter cette publication en ligne : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-075.pdf>



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
23/25 rue Borde - CS 10009 - 13285 Marseille cedex 08
Tél. 04 86 67 32 16 - Fax. 04 86 67 32 02
www.paca.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice Russac - Chef de service : Rémi Belle - Rédaction : Virginie D'Angelo, Chargée d'études
Réalisation : Service Études, Statistiques et Évaluation
Services d'information du public : www.travail-solidarite.gouv.fr et www.economie.gouv.fr

Dépôt légal : décembre 2013 - ISSN : 1632-2762 - Conception : 1 égal 2 - www.1egal2.com - 04 91 29 90 55